

Nature de l'acte : 1-4

DÉC-2022/096 – Acquisition d'une pelle à pneu et accessoire

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée pour l'acquisition et la livraison d'une pelle à pneu le 14 octobre 2022,
- Vu le rapport d'analyse des offres finales établi le 19 novembre 2022,

DÉCIDE :

De classer les offres déposées dans le cadre du marché relatif à l'acquisition dans l'ordre suivant :

- 1 – MINI BTP
- 2 - SOMTP
- 3 - SAS AXYOM


De procéder à l'acquisition d'une pelle à pneu Yanmar B95w avec 3 godets pour un montant de 126.000€ TTC (offre de base) ainsi que des fourches à palette pour un montant de 3 175.25€ TTC (prestation supplémentaire n°1), auprès de la société MINI BTP, 20 boulevard Nord, 14380 Saint-Sever-Calvados-) pour un montant total de 129.175,25 € TTC.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 22 novembre 2022

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE